

DECISION DU PRESIDENT N°20210811-1

- **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN**

LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104- 4 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Considérant la labellisation de Pré-Bocage Intercom, de Caumont-sur-Aure, de Les Monts d'Aunay, et de Villers-Bocage au dispositif Petites Villes de Demain

Considérant la signature de la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain le 28 avril 2021

Considérant la délibération 20210317-10 : Création de poste non permanent - chargé de projet Petites Villes de Demain

Considérant les modalités de cofinancement du Poste du Chef de Projet Petites Villes de Demain par l'Etat et ses partenaires à hauteur de 75%.

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter l'Etat et ses partenaires (ANCT, Banque des Territoires, ANAH, ...) pour le cofinancement du Poste du Chef de Projet Petites Villes de Demain à hauteur de 75% pour la durée du dispositif, à savoir 6 années.

ARTICLE 2 : Madame la directrice générale des services et Monsieur le directeur du Pôle aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 11/08/2021
Gerard Leguay
Date : 12/08/2021
Qualité : Président

Le Président
Gérard LEGUAY

